



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 8 septembre 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général par intérim et la greffière sont présents.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Gilles Corriveau, décédé le 17 août à l'âge de 80 ans;
- madame Denise Nadeau née Thibodeau, décédée le 17 août à l'âge de 86 ans;
- monsieur Daniel Des Groseilliers, décédé le 25 août à l'âge de 56 ans;
- monsieur Jacques Gagnon, décédé le 1^{er} septembre à l'âge de 81 ans;
- madame Fleurette Neveu née Depelteau, décédée le 1^{er} septembre à l'âge de 91 ans.

RÉSOLUTION 2020-09-365
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2020-09-366
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO – ZONE
R-1 233-2 – DOSSIER 2006-DM-409**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au projet résidentiel du croissant Corno sur les lots projetés 6 385 259 et 6 385 261 remplaçant partie des lots 6 034 582 et 6 034 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 233-2.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne est accompagnée d'une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 13 août 2020. De plus, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 32 mètres carrés la superficie du lot projeté 6 385 261 du cadastre du Québec situé dans le projet résidentiel du croissant Corno, représentant une dérogation de 118 mètres carrés, soit 78,7 % inférieure à la superficie minimale de 150 mètres carrés prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 233-1.

D'établir à 2,78 mètres la profondeur du lot projeté 6 385 261 du cadastre du Québec situé dans le projet résidentiel du croissant Corno, représentant une dérogation de 22,22 mètres, soit 88,9 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone R-1 233-1.

D'établir à 55,5 mètres carrés la superficie du lot projeté 6 385 259 du cadastre du Québec situé dans le projet résidentiel du croissant Corno, représentant une dérogation de 94,5 mètres carrés, soit 63 % inférieure à la superficie minimale de 150 mètres carrés prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 233-1.

D'établir à 6 mètres la profondeur du lot projeté 6 385 259 du cadastre du Québec situé dans le projet résidentiel du croissant Corno, représentant une dérogation de 19 mètres, soit 76 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone R-1 233-1.

Adoptée

DÉCLARATION – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Madame la conseillère Karine Laramée déclare qu'en regard de l'adoption lors de la séance du 18 août dernier alors qu'elle était absente, de la résolution 2020-08-349 sur la signature d'une entente entre la Ville de Saint-Eustache et la Ville de Boisbriand, elle ne se prononcera pas sur son adoption. Par souci de transparence, elle déclare être la conjointe du président de l'Association de la ringuette de Saint-Eustache / Boisbriand, à qui l'organisation des activités de ringuette sur le territoire des deux villes a été délégué.

RÉSOLUTION 2020-09-367 PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-368 RÈGLEMENT RV-1440-005 – ADOPTION

ATTENDU qu'une consultation écrite sur le Projet de règlement a été tenue du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 août 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1440-005 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Tous les conseillers et la mairesse votent en faveur.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2020-09-369
RÈGLEMENT RV-1441-083 – ADOPTION

ATTENDU qu'une consultation écrite sur le Projet de règlement a été tenue du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 août 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-083 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-370
RÈGLEMENT RV-1443-001 – ADOPTION

ATTENDU qu'une consultation écrite sur le Projet de règlement a été tenue du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 août 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1443-001 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-371
RÈGLEMENT RV-1444-011 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une consultation écrite sur le Projet de règlement a été tenue du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 août 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1444-011 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-372
RÈGLEMENT RV-1680-1 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 août 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1680-1 modifiant le Règlement RV-1680 sur les districts électoraux pour corriger des erreurs d'écriture ou de concordance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-373
RÈGLEMENT RV-1688 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 août 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1688 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* Québec de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-09-374
RÈGLEMENT RV-1690**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1690 décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage et d'installation de conteneurs semi-enfouis sur la place Suzie-Paquette et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-09-375
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 24 juillet au 13 août 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-376
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020 montrant un total des activités de 7 221 252,25 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-377
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 25 août 2020 et révisée par le Service de la trésorerie le 27 août 2020, montrant un montant payable total de 202 495,07 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-378
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 13 AOÛT 2020

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir en date du 13 août 2020 préparée par le Service de la trésorerie, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-379
ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT STAPLES / BUREAU EN GROS PRIVILÈGE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE déléguer à la trésorière le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

D'être débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.

DE s'engager à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et être responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

D'autoriser la trésorière à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

DE désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

D'autoriser la trésorière et la greffière à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

D'abroger la résolution 2020-04-144.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-380
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE SUR LA RUE AMBROISE-LAFORTUNE AINSI QUE SUR LE TRONÇON I DE LA RUE DORIS-LUSSIER – CONTRAT 2020-1791 – RÈGLEMENT RV-1683**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Ambroise-Lafortune ainsi que sur le tronçon I de la rue Doris-Lussier, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc. 4085, rang St-Élzéar est Laval (Québec) H7E 4P2	265 879,69 \$
Uniroc Construction inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	299 999,99 \$
Meloche, division de Sintra inc. 3125, boulevard Saint-Charles Kirkland (Québec) H9H 3B9	304 683,39 \$
Construction Viatek inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	309 869,12 \$
Constructions ANOR (1992) inc. 30, rue des Menuisiers Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	328 952,67 \$
Réhabilitation Du O inc. 5270, boulevard Cléroux Laval (Québec) H7T 2E8	329 000,00 \$
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	342 033,84 \$
Les Entrepreneurs BUCARO inc. 10 441, avenue Balzac Montréal-Nord (Québec) H1H 3L6	354 066,66 \$

4042077 Canada inc. f.a.s.r.s. De Sousa 3872, boulevard Lemay Laval (Québec) H7E 1A1	365 936,34 \$
Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	414 931,33 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 27 août 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 24 août 2020.

D'accepter l'offre de Eurovia Québec Construction inc. au montant de 265 879,69 \$ toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Ambroise-Lafortune ainsi que sur le tronçon I de la rue Doris-Lussier – Contrat 2020-1791 – Règlement RV-1683.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-381
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE
D'ARBRES – CONTRAT 2020-1792**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres, la Ville n'a reçu aucune offre;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 1^{er} septembre 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal de carence dressé en date du 17 août 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-382

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AU COLLECTEUR SANITAIRE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD ET L'AVENUE BOURASSA – CONTRAT 2020-1793 – RÈGLEMENTS RV-1623 ET RV-1585

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les services professionnels pour les plans et devis et pour la surveillance des travaux au collecteur sanitaire du boulevard de la Grande-Allée entre le chemin de la Côte Sud et l'avenue Bourassa, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
GBI Experts-Conseils inc. 13200, boulevard Métropolitain Est Montréal (Québec) H1A 5K8
FNX-INNOV inc. 2550, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7T 2L1
Shellex Groupe conseil inc. 3195, boulevard de la Pinière, bureau 203 Terrebonne (Québec) J6X 4P7
MLC Associés inc. 2990, avenue Pierre-Peladeau, bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection et conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 1^{er} septembre 2020 et celle du Service du génie du même jour;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 14 août 2020 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 1^{er} septembre 2020.

D'accepter l'offre de GBI Experts-Conseils inc. au montant de 244 379,36 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les services professionnels pour les plans et devis et pour la surveillance des travaux au collecteur sanitaire du boulevard de la Grande-Allée entre le chemin de la Côte Sud et l'avenue Bourassa – Contrat 2020-1793 – Règlements RV-1623 et RV-1585.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-383
SOUMISSIONS – ACQUISITION DE TROIS VÉHICULES ÉLECTRIQUES
NEUFS – CONTRAT 2020-1795 – RÈGLEMENT RV-1654**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition de trois véhicules électriques neufs, la Ville n'a reçu aucune offre;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 1^{er} septembre 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal de carence dressé en date du 17 août 2020.

D'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-384
SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉCANIQUE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES
DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – CONTRAT 2020-1796**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'entretien mécanique de la flotte de véhicules du Service de sécurité incendie, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	TAUX HORAIRE (taxes incluses)
Service Mécanique Mobile S.D. inc. 420, chemin de la Côte Sud, porte A Boisbriand (Québec) J7E 4H5	97,73 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 18 août 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 13 août 2020.

D'accepter l'offre de Service Mécanique Mobile S.D. inc. au taux horaire de 97,73 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'entretien mécanique de la flotte de véhicules du Service de sécurité incendie – Contrat 2020-1796.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-385
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
FONCIÈRE 2024-2029**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2019-11-599 la Ville a adhéré au regroupement des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines pour l'attribution en commun d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière à compter de l'année 2024;

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion a été mandaté pour procéder à l'appel d'offres public;

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, la Ville de Bois-des-Filion a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
LBP Évaluateurs agréés 600-2540, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7T 2S3
Évimbec Itée 106-1191, rue de Courchevel Lévis (Québec) G6W 0N9

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection de la Ville de Bois-des-Filion et conformément à son règlement numéro 883;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 28 juillet 2020 et celle du Service de la trésorerie du 28 août 2020;

En conséquence, il est :
**PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER**

De prendre acte du dépôt d'une copie du rapport du comité de sélection du 28 juillet 2020.

D'accepter l'offre de LBP Évaluateurs agréés au montant de 1 759 235,09 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le pointage final requis après évaluation pour les services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-386
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le conseiller Jonathan Thibault, maire suppléant, à compter du 9 septembre 2020 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-387
POLITIQUE DE FINANCEMENT – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

ATTENDU que l'article 142.5 de la Loi sur les Régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R-15.1) oblige l'administrateur du régime à établir une politique de financement;

ATTENDU que cette politique vise à établir un cadre et des principes directeurs régissant le financement du régime, lesquels doivent guider le comité de retraite dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU que cette politique a été conçue de manière à respecter les exigences de la Loi sur les Régimes complémentaires de retraite, de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)), des normes actuarielles canadiennes et des lignes directrices sur les pratiques exemplaires de l'industrie en matière de financement de régime de retraite;

ATTENDU que cette politique tient compte des ententes intervenues en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. S-2.1.1), étant entendu que dans le cas où certaines dispositions relatives à la décision rendue devaient être revues, la politique le sera également;

En conséquence, il est:
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter la politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand telle que soumise.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-388
DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-
2021-2022 – REPORT DE L'ÉCHÉANCE**

ATTENDU le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal pour les années 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU que l'article 138.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) prévoit que toute demande de révision à ce rôle doit être suivie d'une proposition écrite de la part de l'évaluateur avant le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU que l'évaluateur a demandé de reporter cette échéance afin de poursuivre les discussions avec les contribuables ayant déposé une demande de révision pour tenter d'en arriver à une entente;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE consentir à la demande de la firme LBP Évaluateurs agréés de reporter la date d'échéance des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022, du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} novembre 2020 pour certains immeubles, tel que prévu à l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

DE transmettre une copie de cette résolution au Tribunal administratif du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-389
PLANIFICATION STRATÉGIQUE QUÉBÉCOISE SUR LA RÉALITÉ
POLICIÈRE**

ATTENDU la démarche de réflexion collective lancée par le ministère de la Sécurité publique sur la réalité policière au Québec;

ATTENDU que ce processus, tel que souhaité par madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, doit tenir compte des dynamiques territoriales, des innovations et des partenariats qui s'offrent à notre société dans son ensemble;

ATTENDU le processus de consultation publique planifié par le comité consultatif au début de l'année 2020 et qui constitue une belle occasion de démystification et d'expression sur les attentes de la société québécoise, des régions, des territoires et des localités envers nos organisations et institutions policières;

ATTENDU le contexte de la COVID-19 et ses impacts sur les agendas des organisations et institutions québécoises qui fait en sorte que les actions tactiques et stratégiques, se sont plutôt orientées vers la mobilisation nationale, régionale, territoriale et locale visant à freiner la contamination par le Coronavirus;

ATTENDU la volonté de la Ville de Boisbriand pour participer et présenter un mémoire dans le cadre de cette planification stratégique québécoise sur la réalité policière au Québec, par le biais de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville dont elle est membre, avec les Villes de Rosemère, Sainte-Thérèse et Lorraine;

ATTENDU que la date butoir du 15 octobre 2020 pour recevoir des mémoires pourrait empêcher certains milieux d'exprimer leurs opinions sur ladite réflexion relative à la réalité policière au Québec;

ATTENDU que, plus il y a de mémoires, l'approche de planification stratégique sera plus enrichie des dynamiques régionales, territoriales et locales;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE demander à madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique de reporter de quelques mois la date butoir du 15 octobre 2020 pour la remise des mémoires dans le cadre de la planification stratégique québécoise sur la réalité policière.

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à :

- madame Geneviève Guilbault ministre de la Sécurité publique du Québec;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- la Communauté métropolitaine de Montréal;
- le Conseil des préfets et élus de la Région des Laurentides;
- la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;
- monsieur Éric Girard, député de Groulx;
- aux municipalités constituantes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-390
ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD ET RÉAMÉNAGEMENT
DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD ET DE
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES – DEMANDE AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU que depuis 2008, la Ville fait part au ministère des Transports du Québec de ses préoccupations à l'égard de l'impact qu'auraient sur le réseau routier les développements immobiliers à venir au nord de son territoire;

ATTENDU qu'en 2014, en vertu de la résolution 2014-03-143, la Ville appuyait les démarches entreprises par les Chambres de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et de la Ville de Mirabel relativement au réaménagement de l'artère Côte Nord / Saint-Charles et l'élargissement du chemin de la Côte Nord;

ATTENDU qu'en 2016, en vertu de la résolution 2016-12-645, la Ville informait le ministère des Transport qu'elle demeurerait disposée à participer à un projet global visant le tronçon du chemin de la Côte Nord entre l'autoroute 15 et le boulevard de la Grande-Allée dans le but d'améliorer la fluidité de la circulation;

ATTENDU qu'en 2018, en vertu de la résolution 2018-03-187, la Ville demandait, sans succès, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec l'élargissement à 4 voies du tronçon du chemin de la Côte Nord, entre la montée Sainte-Marianne et l'autoroute des Laurentides;

ATTENDU l'importante congestion observée depuis plusieurs années à l'intersection du chemin de la Côte Nord et de l'autoroute des Laurentides qui touche les citoyens de Mirabel, de Boisbriand et de Sainte-Thérèse;

ATTENDU que malgré les diverses rencontres des trois Villes avec le ministère à ce sujet, nous n'avons aucune nouvelle concernant le projet de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte Nord et de l'autoroute des Laurentides ainsi que de l'élargissement du chemin de la Côte Nord, de l'autoroute des Laurentides jusqu'au boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU l'augmentation importante de la population des secteurs de Saint-Augustin, du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert Sud, du Petit-Saint-Charles, d'une partie du secteur de Sainte-Monique, sans compter celle de la population de la Ville de Boisbriand qui accède à l'autoroute des Laurentides par le boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU que plusieurs cyclistes utilisent cette route non sécuritaire pour se rendre dans divers secteurs;

ATTENDU que l'intersection constituée du chemin de la Côte Nord et de l'autoroute des Laurentides ainsi que le chemin de la Côte Nord, entre le boulevard de la Grande-Allée et l'autoroute des Laurentides, ne répondent plus aux besoins des automobilistes des villes de Mirabel, de Boisbriand et de Sainte-Thérèse;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de pourvoir aux améliorations de son réseau routier et de s'assurer non seulement de son entretien, mais aussi de son amélioration, pour garantir une offre de service routier adéquate et adaptée à la réalité;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE réitérer la demande au ministère des Transports du Québec que soient effectués de façon urgente, aux frais de ce dernier, des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte Nord et de l'autoroute des Laurentides et de l'élargissement du chemin de la Côte Nord pour y prévoir 4 voies de circulation, entre le boulevard de la Grande-Allée et l'autoroute des Laurentides, de même que des voies cyclables sécuritaires.

DE transmettre copie de la présente résolution à madame Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides ainsi qu'aux Villes de Mirabel et Sainte-Thérèse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-391
MANDAT AUX PROCUREURS – REQUÊTE EN RÉVISION JUDICIAIRE
D’UNE DÉCISION DE LA COUR DU QUÉBEC – CENTRE
COMMUNAUTAIRE RELIGIEUX HASSIDIQUE – DOSSIER P-440**

ATTENDU la contestation des évaluations foncières d’une partie des immeubles appartenant à la corporation Centre Communautaire Religieux Hassidique (ci-après désigné comme CCRH) sur la base de l’article 204 (12) de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c F-2.1 pour les rôles allant de 2011 à 2017 dans 7 dossiers devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

ATTENDU le jugement du TAQ du 15 octobre 2018 par le juge Réal Colin qui a entendu tous les témoins et toute la preuve de ce dossier;

ATTENDU que CCRH a obtenu la permission de se pourvoir en appel de la décision de TAQ devant la Cour du Québec;

ATTENDU que le 18 août 2020 le juge Serge Champoux de la Cour du Québec a infirmé le jugement du TAQ (sauf en ce qui a trait au recours no 6 soit la maison du Rabbin) et décidé d’exempter pour des fins religieuses les immeubles de la corporation CCRH en décidant au paragraphe 103 de son jugement que malgré le fait que la seule activité de CCRH soit la détention d’immeubles que ceci est suffisant pour être qualifié d’institution religieuse;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est d’opinion que seules de véritables institutions religieuses qui ont de réelles activités religieuses peuvent bénéficier de l’exemption de 204 (12) de la loi et qu’advenant le cas contraire comme le prétend le juge de la Cour du Québec dans sa décision, en outre, toute corporation appartenant à une communauté religieuse dont les intérêts et les activités sont essentiellement de nature immobilière et financière pourrait donc demander une exemption fiscale municipale pour ses immeubles, ce qui est inadmissible pour une municipalité;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Alain Longval, du cabinet Dunton Rainville avocats et notaires, pour la préparation et l’audition d’une requête en révision judiciaire de la décision de la Cour du Québec rendue le 18 août 2020 dans le dossier 700-80-010653-183.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-392
DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU FONDS MUNICIPAL D’ACTION
JURIDIQUE DE L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REQUÊTE
EN RÉVISION JUDICIAIRE**

ATTENDU que le 18 août 2020 le juge Serge Champoux de la Cour du Québec a infirmé le jugement du TAQ (sauf en ce qui a trait au recours no 6 soit la maison du Rabbin) et décidé d’exempter pour des fins religieuses les immeubles de la corporation CCRH en décidant au paragraphe 103 de son jugement que malgré le fait que la seule activité de CCRH soit la détention d’immeubles que ceci est suffisant pour être qualifié d’institution religieuse;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est d'opinion que seules de véritables institutions religieuses qui ont de réelles activités religieuses peuvent bénéficier de l'exemption de 204 (12) de la loi et qu'advenant le cas contraire comme le prétend le juge de la Cour du Québec dans sa décision, en outre, toute corporation appartenant à une communauté religieuse dont les intérêts et les activités sont essentiellement de nature immobilière et financière pourrait donc demander une exemption fiscale municipale pour ses immeubles, ce qui est inadmissible pour une municipalité;

ATTENDU qu'il existe un moyen de se pourvoir contre le jugement de la Cour du Québec par une requête en révision judiciaire devant la Cour Supérieure du Québec dans le district de Terrebonne à St-Jérôme et que la preuve présentée pour une telle requête reste celle qui fut entendue par le TAQ;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a choisi de procéder à une requête en révision judiciaire du jugement rendu par la Cour du Québec;

ATTENDU que cette décision aura des impacts fiscaux et juridiques importants pour la Ville de Boisbriand et pour les autres municipalités du Québec;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE déposer une demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre de la préparation et de l'audition d'une requête en révision judiciaire de la décision de la Cour du Québec rendue le 18 août 2020 dans le dossier 700-80-010653-183.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-393
MANDAT AUX PROCUREURS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE ANN-FRANK – MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SWIMKO INC – DOSSIER P-486

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Joanne Côté, du cabinet PFD Avocats, pour entreprendre toutes les procédures nécessaires contre Matériaux de construction Swimko inc. dans le cadre du projet de développement de la place Ann-Frank.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-394
MANDAT AUX PROCUREURS – USAGE NON CONFORME AU 61, CHEMIN
DE LA GRANDE-CÔTE – DOSSIER P-487**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Joanne Côté, du cabinet PFD Avocats, pour entreprendre toutes les procédures nécessaires pour faire cesser l'usage non conforme au 61, chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-395
MANDAT AUX PROCUREURS – TRAVAUX NON CONFORMES AU
381, RUE BETH-HALEVY – DOSSIER P-488**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me Joanne Côté, du cabinet PFD Avocats, pour entreprendre toutes les procédures nécessaires contre le propriétaire du 381, rue Beth-Halevy pour travaux non conformes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-396
PARC DES BERGES – ENGAGEMENT DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE confirmer à l'organisme Éco-Nature l'engagement de la Ville à contribuer à la réalisation du concept d'aménagement du projet de parc régional de la rivière des Mille-îles dans le secteur de la baie des Grandes-Largeurs à Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-397
PARC DES BERGES – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre d'accompagnement de l'organisme Éco-Nature pour la production d'une demande de financement à la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de la création d'un grand parc régional.

DE désigner le directeur du Service des loisirs à agir au nom de la Ville pour ce projet.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant à signer, au nom de la Ville, la proposition d'accompagnement et tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-398

PARC DES BERGES – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS TEMPORAIRE ET DE STATIONNEMENTS – DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU que les travaux de mise en place d'un chemin d'accès temporaire et de stationnements sur le lot 2 108 595 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'aménagement du parc des Berges, secteur de la baie des Grandes-Largeurs, tels que soumis, ne contreviennent à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'organisme Éco-Nature à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour des travaux de mise en place d'un chemin d'accès temporaire et de stationnements sur le lot 2 108 595 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'aménagement du parc des Berges, secteur de la baie des Grandes-Largeurs.

DE transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-399

VENTE DU LOT 5 073 141 À LA COOPÉRATIVE D'HABITATION HARMONIE-RIVE GAUCHE ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE – DOSSIER 1928

ATTENDU la lettre d'intention du 5 mars 2018 établissant les termes et conditions de la vente du lot 5 073 141 du cadastre du Québec à la Coopérative d'habitation Harmonie-Rive Gauche;

ATTENDU que la Ville a adopté le Règlement RV-1688 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec instaurant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme de la Société d'habitation du Québec constituant la contribution de la Ville à la réalisation du projet;

ATTENDU que le lot 5 073 141 du cadastre du Québec fait partie du domaine privé de la municipalité;

ATTENDU qu'une servitude est requise pour le maintien et l'entretien de l'abribus en bordure du chemin de la Grande-Côte;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'acte de vente du lot 5 073 141 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 6 625,5 mètres carrés, à Coopérative d'habitation Harmonie-Rive Gauche pour la somme de 200 000 \$ plus les taxes applicables et selon les termes et conditions de la lettre d'intention du 5 mars 2018.

D'approuver l'établissement d'une servitude pour le maintien et l'entretien de l'abribus situé en bordure du chemin de la Grande-Côte telle qu'illustrée au plan préparé par le Service du génie daté du 1^{er} septembre 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-400
CESSION DES LOTS 2 109 208 ET 2 109 209 (AVENUE DES MILLE-ÎLES) –
DOSSIER 1966**

ATTENDU les inondations printanières survenues en 2017 et l'adoption du décret 495-2017 par le gouvernement provincial;

ATTENDU l'état de la propriété érigée sur les lots 2 109 208 et 2 109 209 du cadastre du Québec au numéro 86, avenue des Mille-Îles;

ATTENDU l'engagement du propriétaire à céder lesdits lots à la Ville en contrepartie d'une aide financière du Ministère de la Sécurité publique aux termes de l'article 14.2 du décret 778-2017;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la cession en faveur de la Ville des lots 2 109 208 et 2 109 209 du cadastre du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-401
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 12 août 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-402
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accorder un don et/ou une subvention aux organismes suivants, à savoir :

- A) 20 000 \$ à la Maison de jeunes Sodarrid de Boisbriand pour 2020;
- B) 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa campagne de souscription 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-403
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2020 montrant un total mensuel de 14 310 173 \$ et un cumulatif annuel de 58 099 171 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-404
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PROJET SAN LEON, PHASE 3 – 4755, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS –
ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour la phase 3 du projet San Leon à être érigée au 4755, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation du 1^{er} juillet 2020 préparé par Lafond Architecte;
- plan d'architecture du 1^{er} juillet 2020 préparé par Lafond Architecte;
- panneau des échantillons du 27 mars 2019 préparé par Lafond Architecte;
- plan d'aménagement paysager du 12 juin 2017 préparé par Dubuc architectes paysagistes.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire de 30 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-405
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 147, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 303

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 268 du cadastre du Québec au 147, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 9 juillet 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d'implantation du 11 août 2020 préparé par Legault Trudeau Arpentiers-géomètres;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 14 août 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-406
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'AMÉNAGEMENT
D'UN ESPACE PARC PRIVÉ – PROJET D'HABITATION TRIGONE, PHASES
6 ET 7 – 434 À 686, RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2020 portant le numéro R-20-CU-4342 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du parc privé situé entre les phases 6 et 7 du projet résidentiel Trigone situé aux 434 à 686, rue Papineau dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation du 15 juillet 2020 préparé par Les Habitations Trigone;
- résolution du 15 juillet 2020 préparée par le Syndicat de copropriété Le Papineau.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire de 25 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement du parc privé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-09-407
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – MARCHÉ DU
FAUBOURG, BÂTIMENT A1 DU FAUBOURG COMMERCIAL – 2525, RUE
D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4338 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet de rénovation du bâtiment A1 du Faubourg commercial situé au 2525, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-09-408
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – ÉDIFICE DION / NVA –
20 865, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4327 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage d'une enseigne détachée sur le bâtiment commercial situé au 20 865, chemin de la Côte Nord dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage révisé le 17 juillet 2020 par Enseignes Barbo.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2020-09-409
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 20 h 50.

Adoptée